



European
Social
Charter

Charte
sociale
européenne



Comité européen des Droits sociaux (CEDS), 271e session

SYNOPSIS

Date 12/05/2014 – 16/05/2014

Type d'activité Monitoring

Lieu Strasbourg, bâtiment Agora, salles G.06 et G.04

Service DGI Droits de l'homme et Etat de droit (Service de la Charte sociale européenne)

Origin/DG Remarks Le Comité européen des Droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de quinze experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

Objectif(s) - Procéder à l'adoption des Conclusions 2013 en ce qui concerne l'Azerbaïdjan et le Portugal. Il s'agit d'Etats qui avaient soumis leurs rapports très en retard ;

- Examiner :

- les projets de conclusions en ce qui concerne les dispositions reportées de la 270^e session pour la Grèce, l'Espagne et le Royaume-Uni pour les Conclusions XX-3(2014)
- les projets de conclusions en ce qui concerne l'Allemagne pour les Conclusions XX-3(2014) et les projets de conclusions en ce qui concerne l'Andorre, l'Autriche, la Belgique, la France, la Géorgie, les Pays-Bas, la République slovaque et la Suède pour les Conclusions 2014

Les Conclusions relatives à tous les Etats Parties seront adoptées en décembre 2014 ;

- Examiner les procédures de réclamations collectives en instance devant le Comité ;

- Examiner les développements de la procédure relative aux dispositions non acceptées ;

- Revoir le Règlement et les méthodes de travail du Comité ;

- Examiner le document sur la relation entre le droit l'Union européenne et la Charte sociale européenne ;
- Suivre l'avancement des préparatifs de la Conférence de Turin.

Résultats 1) Le Comité a adopté les Conclusions XX-2(2013) relatives aux Etats suivants : Azerbaïdjan et Portugal;

2) Le Comité a examiné les projets de Conclusions XX-3(2014) pour la Grèce, l'Espagne et le Royaume-Uni ; ainsi que les projets de Conclusions 2014 en ce qui concerne l'Andorre, l'Autriche, la Belgique, la France, la Géorgie, les Pays-Bas, la République slovaque et la Suède;

3) Les rapporteurs en charge des réclamations collectives en instance devant le Comité ont informé ce dernier de l'avancement des dossiers et des décisions de procédure prises par le Président depuis la précédente session (articles 27 et 28) ;

4) Le Président a informé le Comité des nouvelles réclamations enregistrées depuis la dernière session ;

5) Le Comité a adopté :

- une décision de radiation pour Association pour la protection des enfants (APPROACH) Ltd c. Chypre, réclamation n° 97/2013
- une décision de recevabilité pour *Bedriftsforbundet* c. Norvège, réclamation n° 103/2013

6) Le Comité a été informé des derniers développements concernant la procédure relative aux dispositions non acceptées de la Charte ; il a adopté un rapport relatif à la Suède ;

7) Le Comité a revu le Règlement et les méthodes de travail du Comité ;

8) Le Comité a adopté le document d'information sur la relation entre le droit de l'Union européenne et la Charte sociale européenne ;

9) Le Comité a pris note des informations concernant l'avancement des préparatifs entourant l'organisation de la Conférence de Turin ;

- **Suivi** Le Comité a chargé le Secrétariat :

- de notifier :

- les Conclusions 2013 relatives à l'Azerbaïdjan et au Portugal ,
- les décisions relatives aux réclamations collectives,
- le rapport concernant les dispositions non acceptées de la Suède, selon les procédures habituelles et de les rendre public ;

- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les

rapporteurs pour les affaires en instance devant le Comité;

- de rester en contact avec les Etats parties concernés par la procédure relative aux dispositions non acceptées
- de finaliser, sous l'égide de Petros Stangos, le document sur la relation entre le droit de l'Union européenne et la Charte sociale européenne avant le 9 juin, puis de le transmettre à la Commission européenne;
- de poursuivre les préparatifs pour la Conférence de Turin.

Luis JIMENA QUESADA, Président (12-15 mai)
Monika SCHLACHTER, Vice-Présidente
Petros STANGOS, Vice-Président
Colm O'CONNOR, Rapporteur Général (14-16 mai)
Lauri LEPPIK
Birgitta NYSTRÖM
Rüchan IŞIK
Alexandru ATHANASIU
Elena MACHULSKAYA
Jarna PETMAN
Giuseppe PALMISANO
Karin LUKAS
Eliane CHEMLA
József HAJDÚ
Marcin WUJCZYK

Secrétariat CoE

Régis BRILLAT, Secrétaire exécutif
Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint